

6 juin 2022

Procès-verbal de la séance régulière du 6 juin 2022 à 20 heures.

Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire siège en séance ordinaire ce 6 juin 2022 à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs et à huis clos.

Étaient présents siège numéro 1 : Alexandre Houle  
siège numéro 2 : M. Jean Collard  
siège numéro 3 : M. Alex Gendron  
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas  
siège numéro 5 : M. Philippe Roy  
siège numéro 6 : Mme Sylvie Fafard

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire M. Léo Benoit.

Était absent : aucun

Est également Mme Guylaine Bourgoïn, GMA directrice générale et secrétaire trésorière.

#### 95-22

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Philippe Roy 96et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

#### 96-22

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 mai 2022 soit adopté tel que présenté.

#### SITUATION FINANCIÈRE AU 31 mai 2022

compte entreprise	1 248 495.50\$
épargne rachetable	500 000.00\$
épargne à terme	100 000.00\$
avantage entreprise	242 521.17\$
<b>TOTAL</b>	<b>2 091 016.67\$</b>

#### CAISSE RECETTES AU 31 mai 2022

<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>794 122.46\$</b>
---------------------------	---------------------

97-22

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 103 980.14\$. La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS :	83 281.37\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>20 698.77\$</u>
	103 980.14\$

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

DÉPÔT D'UN RAPPORT DU MAIRE

Selon l'article 176.2.2 du code municipal, un rapport du maire est déposé à la séance du mois de juin. Le document sera publié sur le site internet de la municipalité.

98-22

OUVERTURE DES SOUMISSIONS ET ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE PONCEAU DU 10<sup>IÈME</sup> RANG EST

Considérant qu'un avis public d'appel d'offres a été publié dans le journal la Pensée et sur Se@o (voie électronique) ;

Considérant que les soumissions suivantes ont été reçues :

Excavation M. Leclerc de la Présentation :	121 352.66\$
JMV Environnement de Saint-Hyacinthe:	108 352.45\$
Excavation A.R. Valois de Roxton Falls :	133 749.52\$
Excavation Tourville inc. de Drummondville:	113 088.26\$
Gestimation inc. d'Acton Vale:	118 424.25\$
J.C. Lizotte de Princeville :	107 902.53\$

\*les prix indiqués incluent les taxes

Considérant que la soumission de J.C. Lizotte est jugée conforme, il est proposé par Alexandre Houle et résolu l'unanimité des conseillers, d'accorder le contrat à J.C. Lizotte pour la réalisation des travaux de remplacement du ponceau du 10<sup>ième</sup> rang est (vis-à-vis le numéro de porte 516) au coût de 107 902.53\$ taxes incluses, tel que décrit dans le devis.

La dépense est prise à même le programme de la taxe d'accise sur l'essence (TECQ) et le fond général.

RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE  
LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Mme Maryse Pelland fait un rapport suite à l'assemblée générale annuelle du réseau biblio.

99-22

ENGAGEMENT D'UN COMPTABLE POUR L'ANNÉE 2022

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal engage la firme FBL de Drummondville pour préparer les états financiers de l'année 2022.

100-22

RENOUVELLEMENT DE L'AFFILIATION DE LOISIR ET  
SPORTS MONTERÉGIE

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal renouvelle l'affiliation avec Loisir et Sport Montérégie pour les années 2022-2023 au montant de 91.42\$ plus taxes.

101-22

TRAITEMENT DES FISSURES

Des prix ont été demandés aux entreprises suivantes pour effectuer des travaux de traitement de fissures, voici les prix obtenus :

	10 000m/linéaire
-Permaroute :	1.60\$/m/linéaire
-Lignes Maska :	1.37\$/m/linéaire

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accorde le contrat de 2022 à Lignes Maska pour une distance approximative de 10 000 mètres linéaire.

102-22  
RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ

Des prix ont été demandés aux entreprises suivantes pour effectuer des travaux de rapiéçage mécanisé, voici les prix obtenus :

1- Vallières Asphalte inc. :

rapiéçage mécanisé eb-10c  
100 tonnes = 184.99\$/tonne + taxes  
200 tonnes = 174.99\$/tonne + taxes  
300 tonnes = 164.99\$/tonne + taxes

2-Smith asphalte inc. :

Jusqu'à 50 tonnes = 235\$/tonne + taxes  
51 à 100 tonnes = 180\$/tonne + taxes  
101 à 200 tonnes = 170\$/tonne + taxes  
201 tonnes et + = 160\$/tonne + taxes

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal engage Smith Asphalte inc. pour effectuer les travaux de rapiéçage mécanisé pour l'année 2022.

103-22  
FAUCHAGE DES LEVÉES

Des soumissions ont été demandées pour le fauchage des levées pour la saison 2022. Les travaux sont pour une coupe en juin et une coupe en août sans mat télescopique.

Débroussaillage Roxton : au montant de 1275.00\$ plus taxes par coupe.

Les entreprises Belle Rose inc. de Saint-Hyacinthe : au montant de 2574.00\$ pour les deux coupes plus taxes.

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accorde le contrat à Débroussaillage Roxton au montant de 2550.00\$ plus taxes pour les deux coupes.

CONSULTATION SUR LE PLAN TRIENNAL ET RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2022-2023 À 2023-2024

Conformément à la loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaires de Saint-Hyacinthe doit procéder aux consultations en vue de l'adoption de son plan triennal de répartition et de destinations de ses immeubles. Il est révisé annuellement.

Le Conseil municipal n'a pas de commentaire à émettre sur le dépôt du plan.

104-22  
DEMANDE DE SUPPLÉMENT AU LOYER DU VAL BONHEUR INC.

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement pour le supplément au loyer au montant de 595.80\$ et de 100.00\$ pour l'électricité du passage piétonnier pour l'année 2022 pour un montant total de 695.80\$.

105-22  
DÉCISION SUR L'ORIENTATION DU BÂTIMENT DU CROQUET

Des explications sont données sur les causes pour lesquelles le conseil municipal prend la décision de démolir la bâtisse du croquet, Centre des loisirs situé au 735 rue des Loisirs.

Une inspection a dû être effectuée sur le bâtiment tel que requis par notre assureur. Un rapport a été émis à l'effet que le bâtiment n'est plus sécuritaire.

Après discussion et réflexion sur la situation, le conseil municipal a dû prendre la décision qui s'impose.

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal décide de procéder à la démolition du bâtiment situé au 735 rue des Loisirs.

Un devis sera préparé à cet effet.

## PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)

La MRC d'Acton a procédé à l'actualisation du plan d'intervention en infrastructures routières locales, axe de planification du programme d'aide à la voirie locale.

Le rapport 1 de l'étape 4 de l'actualisation du plan d'intervention a été déposé en mai 2022 par la firme Pluritec. Des commentaires ont été émis sur la nomination de certaines rues non nommées ou identifiées différemment. Le plan doit recevoir l'approbation du Ministère des Transports du Québec.

*M. Léo Benoit, maire se retire de la salle à 20h50 déclarant être en conflit d'intérêt avec le présent sujet nommé : demande d'utilisation du garage entrepôt de la municipalité pour la tenue d'une activité le 23 juillet.*

*M. Patrick Salvas, maire suppléant remplace M. Léo Benoit afin de présider l'assemblée.*

### 106-22

#### DEMANDE D'UTILISATION DU GARAGE ENTREPÔT DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA TENUE D'UNE ACTIVITÉ LE 23 JUILLET PAR M. LÉO BENOIT

M. Léo Benoit veut organiser une activité dont les profits iront à 100% au nouveau groupe **On s'active**, formé de 3 parents bénévoles qui organisent des activités pour faire bouger les jeunes de notre municipalité.

La demande est pour utiliser gratuitement le garage entrepôt des camions de voirie;

Que la municipalité contribue financièrement pour la location de 2 toilettes chimique;

Obtenir l'autorisation pour vendre des boissons alcoolisées sur les terrains de la municipalité, le permis serait demandé par l'organisateur;

Que des pancartes soient installées pour laisser l'accès libre pour les camions incendie;

L'activité organisée est un rallye et un méchoui fait par un traiteur.

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement que le conseil accepte la demande de M. Léo Benoit décrite plus haut.

L'autorisation de tenir l'évènement sur les terrains de la municipalité est accordée et M. Benoit devra demander et obtenir les permis nécessaires pour la vente d'alcool.

*M. Léo Benoit reprend son siège de maire à 21h05 et M. Patrick Salvas reprend son siège de conseiller municipal.*

107-22

DÉCISION DE PAYER LES FRAIS DE LA MISE À JOUR DU CARNET DE SANTÉ DE L'ÉGLISE AFIN D'ENTAMER UNE RÉFLEXION

Considérant qu'un carnet de santé pour l'église a été fait par la Fabrique en 2015;

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer une mise jour qui sera d'une grande utilité pour analyser différents éléments sur l'état de l'église;

Considérant que la municipalité avait offert à la Fabrique de payer une partie des frais de mise à jour;

Considérant que l'offre de la municipalité n'a pas été acceptée car il est considéré que le besoin de la mise à jour n'est pas requis de leur part et croyant que cette dépense doit être supportée par tout le milieu;

En conséquence, il est proposé par Alexandre Houle et résolu à l'unanimité que le conseil municipal décide de payer tous les frais pour la mise à jour du carnet de santé de l'église pour les critères qui seront déterminés.

Cette décision est prise considérant qu'il est requis d'avoir les bonnes données et les bons éléments afin d'entamer une réflexion et de prendre des décisions éclairées sur l'avenir du bâtiment.

108-22

DEMANDE DE COMMANDITE PAR LA COOPÉRATIVE DE SANTÉ DE LA MRC D'ACTON

Attendu que la Coopérative de Santé de la MRC d'Acton nous adresse une demande de soutien financier afin de leur permettre de demeurer actifs auprès des citoyens de la MRC d'Acton ;

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Nazaire d'Acton décide d'apporter son soutien financier en accordant un montant de 500\$ soit la commandite de couleur cuivre.

Cette contribution est faite dans le but d'aider la coopérative à continuer d'opérer et à trouver des médecins pour les gens de notre milieu.

## RAPPORT

### FORMATION ÉTHIQUE ÉLUS :

La loi sur les élections les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (projet de loi no 49) ont été modifiées ;

Les élus municipaux ont l'obligation de suivre une formation en éthique et déontologie ;

Chaque municipalité doit tenir à jour son site internet la liste des élus ayant suivi la formation. Le greffier doit également, 30 jours après l'expiration du délai de six mois prescrit pour la formation, en aviser la Commission municipale du Québec (CMQ) lorsqu'un membre du conseil n'a pas respecté son obligation à cet effet.

Tous les élus de notre municipalité ont suivi leur formation, une liste sera publiée sur le site de la municipalité.

### Léo Benoit

- Omnibus a reçu le chèque du MTQ pour l'année 2021
- FSPS : Karine Filiatrault a quitté son emploi à la MRC d'Acton
- la municipalité de Béthanie tiendra un festival
- le projet pour les milieux humides sera reporté en septembre
- des travaux de nettoyage de cours d'eau de la branche 33 seront exécutés
- résolution d'appui à la MRC de Rouville pour dénoncer les longueurs dans le service du Ministère des transports du Québec.

### Sylvie Fafard

- assister à l'assemblée générale annuelle du réseau biblio
- Conseil d'établissement, assemblée extraordinaire mais des sujets qui ne touchent pas l'école de Saint-Nazaire
- H.L.M. la rénovation des balcons est complétée.

## COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- Courriel du Ministère des Transports concernant la planification du projet d'asphaltage à Saint-Nazaire d'Acton et Saint-Théodore d'Acton;
- courriel de la MRC d'Acton concernant la veille saisonnière et la chaleur extrême ;
- note concernant la rencontre Teams ayant comme sujet la santé psychologique au travail;
- invitation à l'assemblée générale annuelle du Carrefour Jeunesse-emploi comté Johnson ;
- offre du Ministère des Affaires municipales et Habitation Québec (MAMH) à assister à deux séances d'information virtuelles visant à présenter leur offre de service;



- courriel du gouvernement du Québec ayant pour objet le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet entretien;
- courriel de Transports Québec suivi « morceau de fossé détaché au 218, 10<sup>e</sup> rang Ouest à Saint-Nazaire d'Acton »;
- lettre concernant le règlement numéro 2022-02 de la MRC d'Acton ayant pour objet le règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton;
- communiqué de presse de la bibliothèque concernant la halte-poussettes;
- offre de service de la compagnie Sirco, enquête et protection;
- publicité concernant la séance d'information pour les parents et la stimulation du langage chez les enfants;
- résultats d'examen d'un pompier en formation;
- lettre de JAG, organisme LGBT+, ayant pour objet « Déploiement d'un organisme LGBT + en Montérégie »;
- lettre de Desjardins Entreprises concernant l'évolution de leurs services pour le relevé de compte;
- mot de remerciement adressé au Club Optimiste St-Nazaire et aux bénévoles suite au ramassage de déchets dans la municipalité;
- courriel de Josiane Déry, bénévole pour le soccer de St-Nazaire, concernant la préparation des terrains de soccer;
- courriel de l'Association des directeurs municipaux du Québec ayant pour titre « Modification des contrats municipaux – grande prudence »;
- règlement sur la sécurité des piscines résidentielles du gouvernement du Québec;
- attestation de formation de M. Alexandre Houle à la formation « Le comportement éthique »;
- attestation de formation de M. Alex Gendron à la formation « Le comportement éthique »;
- confirmation du MAMH de l'attestation du rapport financier 2021;
- courriel du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre Québec concernant la maladie de Lyme;
- courriel de Développement économique Canada concernant le Fonds de revitalisation ;
- courriel concernant la demande d'arbres pour la distribution aux citoyens;
- lettre du ministère de la sécurité publique Québec ayant pour objet la préparation aux incendies de forêt 2022;
- publipostage du 9 mai 2022;
- documents de Mme Karine Lafortune, attachée politique de M. André Lamontagne, concernant la demande de subvention des projets particuliers d'amélioration PPA-CE/PPA-ES 2022-2033;
- courriel de confirmation de visite du terrain des sports et des loisirs de Mme Peggy Powers, conseillère Mutuelle des municipalité du Québec, gestion des risques;
- invitation officielle / Biblio-Jeux à la bibliothèque d'Acton;
- mise en berne du drapeau du Québec suite au décès de M. Guy Lafleur;
- offre de service du traiteur Patrick Benoit de Saint-Liboire;
- lettre de Mme Amélie Côté-Lambert ayant pour objet l'avis de non-conformité en sécurité incendie;

- invitation aux citoyens à remplir le sondage pour la planification stratégique.

### VARIA

-rénover la pancarte Danielle Goyette  
-dépôt de branches sur la patinoire et déchetage des branches offert aux citoyens : utilisé par 5 personnes.  
une deuxième journée est planifiée, soit le 24 septembre.

### DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

-question sur le surplus accumulé  
-question sur le service incendie  
-discussion sur le festival du porc  
-demande d'un support à vélo pour la bibliothèque

109-22

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 22 heures 42.

---

Léo Benoit  
Maire

---

Guylaine Bourgoïn, GMA  
Directrice générale et  
greffière-trésorière